

I. INTRODUCTION :

A la sortie de la guerre, la Deuxième république a entamé sa trajectoire vers la paix civile (*al-silm al-ahli*) en lançant deux processus d'envergure nationale. Le premier qu'on peut qualifier de macro-politique, consiste à réaménager le pouvoir d'une façon plus équilibrée entre les musulmans et les chrétiens après une longue période de domination chrétienne.

Le second processus national sur lequel tous les gouvernements successifs de 1990 à 2005 ont insisté est celui du retour des déplacés (*'awdat al-muhajjarin*), désigné dans le débat public par le terme du **«dossier des déplacés»**. Pour lancer ce processus macro-social, dont l'objectif est d'encourager et d'aider les déplacés notamment les chrétiens des régions mixtes à regagner leurs lieux d'origine, l'Etat s'est doté dès 1993 d'un ministère des Déplacés et d'un fonds spécial pour financer le retour. Le pouvoir central espère par ce moyen rétablir la coexistence interreligieuse et lutter contre l'émergence des réduits territoriaux à couleur communautaire unique qui ont formé durant la guerre l'assise géo-démographique des milices. **La réconciliation dans la Montagne** (*al-musalah fi al-jabal*) représente ainsi le grand pilier du *peacebuilding* libanais.

III. METHODE :

Notre étude se base sur une collecte considérable de documents officiels émanant des institutions libanaises concernées par le dossier du retour comme :

Le ministère des déplacés et ses organes notamment Le Fonds National des déplacés.

Le Conseil du Développement et de la Reconstitution, etc.

Nous avons aussi acquis un certain nombre de rapports factuels édités par le Programme Onusien pour le Développement (UNDP) qui opère aussi sur le même dossier et aussi les travaux de certaines ONG.

S'ajoute à cette masse documentaire, l'écho du dossier dans la presse libanaise. Nous avons classé ces articles et reportages selon les localités qui nous intéressent et les étapes du dossier.

Nous avons mené aussi une cinquantaine d'entretiens semi-directifs avec des déplacés des localités en question et des personnalités qui ont influencé ou travaillé sur notre problématique.

IV. NOTRE MODELE THEORIQUE :

Nos questions de départ découlent du modèle théorique suivant. On peut le voir aussi comme l'échafaudage des variables interdépendantes agissant sur le retour des déplacés.



V. RESULTATS ET DISCUSSION :

Le dossier des déplacés conçu comme une priorité nationale à la veille de l'engagement de la Deuxième république dans la consolidation de la paix, n'a pas échappé au schéma socio-politique traditionnel de la société libanaise.

Ce schéma traditionnel allie entre le clientélisme, l'emprise des élites communautaires et l'instrumentalisation politique.

Les aspects économiques et financiers ont dominé sur les aspects de la justice et de la mémoire.

Le devoir de mémoire a été éclipsé par le droit à l'oubli non seulement dans le dossier des déplacés.

Les statistiques des déplacés ayant choisi de récupérer et de regagner leurs habitations d'origine avoisinent les 22 % des déplacés du Mont-Liban.

Le dossier des déplacés de la Montagne traité comme un pilier de la Seconde république a reculé, voir même, quitté l'agenda public dès 2005 (l'assassinat du Premier ministre Hariri) et notamment après la guerre des 33 jours en 2006.

Le *peacebuilding* libanais, comme il a été effectué jusqu'à maintenant, ne fournit pas des garanties solides par rapport à la stabilité politique et sécuritaire dans ce pays.

L'effet des facteurs exogènes demeure très présent sur le champ interne libanais et ses problématiques purement endogènes.

II. LITTÉRATURE :

Le terme *peacebuilding* ou la consolidation de la paix, est entré en usage dès 1992 et est devenu depuis largement utilisé même s'il est souvent mal défini. Il concerne les activités et mesures appliquées après une longue crise de violence et la mise en place des structures de gouvernance et des institutions. Ainsi, l'objectif du *peacebuilding* n'est pas de faire disparaître les conflits, mais de construire les mécanismes permettant sa résolution de façon pacifique, c'est-à-dire sans éruption de violence physique (Cousens et al. 2001: p. 5).

Charles-Philippe David et Julien Toureille constatent dans l'ouvrage *Faire la paix* (ss. dir. Y. Conoir, 2005) un décalage entre la définition théorique et l'expérience pratique de ce concept.

Ainsi, l'ambition de cette recherche est de décrire la conception du dossier de retour des déplacés du Mont-Liban et sa réalisation effective.

